



**À TOUT INTÉRESSÉ  
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE  
CONFORMÉMENT AU RÈGLEMENT DE ZONAGE  
NUMÉRO 124-2010**

Prenez avis que le 8 juillet 2019, dans la salle des délibérations du conseil, à l'hôtel de ville, situé au 2, place de l'hôtel de ville, à compter de 19h, se tiendra une séance du conseil municipal de la municipalité de Frelighsburg, au cours de laquelle toute personne intéressée pourra se faire entendre relativement à la demande de dérogations mineures suivantes:

**NATURE ET EFFETS DES DEMANDES :**

1. La dérogation mineure vise à rendre conforme la construction d'une piscine creusée en marge avant, réglementaire aux dispositions du règlement de zonage 124-2010, concernant l'article 80, qui n'autorise pas les bâtiments accessoires en marge avant.
2. La dérogation mineure vise à rendre conforme le revêtement vertical de la construction d'une nouvelle résidence, réglementaire aux dispositions du règlement de zonage 124-2010, concernant l'article 167, sur les revêtements extérieurs, qui n'autorise pas les revêtements verticaux.

**IDENTIFICATION DU SITE CONCERNÉ**

Adresse : 11, chemin Frontière  
Lot no. 5 896 971 du cadastre du Québec

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

**DONNÉ À FRELIGHSBURG CE TREIZIÈME JOUR DU MOIS DE JUIN DEUX  
MILLE DIX-NEUF.**

Anne Pouleur  
Directrice Générale  
Secrétaire-trésorière

---

---

